

Zeitschrift: Arbido
Herausgeber: Verein Schweizerischer Archivarinnen und Archivare; Bibliothek Information Schweiz
Band: 15 (2000)
Heft: 9

Artikel: Archives de l'État de Berne de 1815 à 1978, patrimoine commun aux cantons de Berne et du Jura
Autor: Barras, Nicolas
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-768978>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ARCHIVES DE L'ÉTAT DE BERNE DE 1815 À 1978, PATRIMOINE COMMUN AUX CANTONS DE BERNE ET DU JURA

Le Canton de Berne et la République et Canton du Jura ont conclu un Accord relatif aux Archives de l'Etat de Berne en 1985. Ils ont exclu le démembrement des fonds des Archives de l'Etat de 1815 à 1978, selon les recommandations de l'Unesco. Selon les termes de cet Accord, les Archives de l'Etat de Berne constituent un patrimoine commun aux deux cantons pour la période de 1815 à 1978. Toute personne qui désire consulter les documents jurassiens produits ou reçus par les autorités et l'administration bernoises doit ainsi les rechercher à Berne, aux Archives de l'Etat.

Les fonds des Archives de l'Etat de Berne (AEB) sont regroupés en 4 sections.

La première, intitulée *archives de la Chancellerie*, comprend notamment les procès-verbaux des séances du Gouvernement (années 1815-1978 sous les cotes A II 1080-1844), les rapports annuels des préfets sur la situation des districts (1832-1897, A II 3399-3437) et les dossiers de la Chancellerie sur l'incor-

poration de l'ancien Evêché de Bâle au Canton de Berne («Leberbergische Bücher», 1814-1831, A V 1117-1132).

La deuxième section rassemble les *archives de l'administration*. Les documents de la Restauration (1815-1831) sont conservés dans la sous-section B, les archives des départements (1831-1846) puis des directions (dès 1846) dans la sous-section BB. La sous-section Bez recueille les archives des districts.

Seul le fonds *Bez Moutier* intéresse le Canton du Jura, car il contient les pièces de la préfecture, du registre foncier, du tribunal et de l'office des poursuites et faillites de Moutier se rapportant aux 9 communes de ce district qui ont rejoint le nouveau Canton.

Les archives des districts de Delémont, des Franches-Montagnes et de Porrentruy ont, quant à elles, été remises à l'Office du patrimoine historique de la République et Canton du Jura, à Porrentruy, lors de l'entrée en souveraineté. Leur transfert n'impliquait aucun démembrement.

La troisième section abrite les *collections cantonales*, dont les cartes et plans. Le *Catalogue cantonal bernois de cartes et plans* de Georges Grosjean, publié en 1960, permet de trouver sans peine les documents cartographiques représentant le territoire jurassien, que maints services de l'administration bernoise (Impôt foncier et cadastre du Jura, Ponts et chaussées, Forêts, etc.) ont dressés ou utilisés; des plans des Archives de l'ancien Evêché de Bâle ont été intégrés dans cette section.

La quatrième section, réservée aux *archives spéciales* (papiers personnels, archives familiales, d'entreprises, d'associations, etc.), ne comprend aucun fonds concernant exclusivement la République et Canton du Jura et ses habitants.

Le site Web fournit de nombreux renseignements pratiques aux usagers des AEB. En vertu du principe de la publicité dans l'administration en vigueur dans le Canton de Berne, il n'y a pas de délai de communicabilité. Seuls certains dossiers récents sont soumis à la législation sur la protection des données (respect de la vie privée). La connaissance de l'allemand et de l'écriture cursive allemande permet d'effectuer des recherches plus complètes.

L'Accord relatif aux AEB de 1985 prévoit l'emprunt temporaire de dossiers des Archives de l'Etat par l'Office du patrimoine historique. Les chercheurs jurassiens qui souhaitent consulter ces documents durant plusieurs semaines peuvent donc le faire à Porrentruy.

Nicolas Barras,
collaborateur scientifique aux AEB

Le respect de l'intégrité des fonds, base de l'Accord passé entre les Cantons de Berne et du Jura

En 1984, les Cantons de Berne et du Jura ont signé un concordat concernant le partage de l'ensemble des biens du Canton de Berne dans ses frontières au 31 décembre 1978. Ce concordat se compose de 26 conventions spécifiques. La Convention concernant le partage des biens culturels règle globalement le sort de toutes les archives relatives à l'administration des territoires des Cantons de Berne et du Jura jusqu'en 1978. Elle a permis la création d'une fondation de droit privé, à Porrentruy, qui a pour buts de conserver et mettre en valeur les Archives de l'ancien Evêché de Bâle tel qu'il exista jusqu'en 1815. Par cette convention, les Cantons de Berne et du Jura ont également reconnu que «les Archives de l'Etat de Berne forment, pour la période du 21 décembre 1815 au 31 décembre 1978, un patrimoine commun aux deux Cantons, propriété inaliénable du Canton de Berne qui en assure seul la conservation, la gestion et le financement, en tenant compte des intérêts spécifiques de la République et Canton du Jura». Ce sont les recommandations relatives au règlement des contentieux archivistiques émises par l'Unesco qui ont présidé à cet accord. Elles se basent sur un principe fondamental de l'archivistique: le respect de l'intégrité des fonds. «Conformément à ce principe, toutes les archives constituées par une autorité administrative doivent être conservées en tant qu'entité unique, indivise et organique, afin de préserver l'intégrité et la valeur des archives en tant que titres, preuves et témoignages, à la fois juridiques et historiques». De la Convention concernant le partage des biens culturels découle l'Accord relatif aux AEB de 1985.

Archives de l'Etat de Berne
Falkenplatz 4
3012 Berne
Tél.: 031 / 633 51 01
Fax: 031 / 633 51 02

E-mail: info.stab@sta.be.ch
Internet: www.be.ch/archivesdeletat

Quelques séries des AEB plus ou moins connues

Plusieurs séries des AEB ont fait le bonheur de chercheurs jurassiens: les archives relatives à l'application de la Loi fédérale concernant le travail dans les fabriques (dès 1883, cotes *BB IV 2927 et suiv.*), les contrôles des passeports de la Police centrale (1838–1913, *BB XIIIa 52–67*) et les documents y afférents (1857–1900, *BB XIIIa 98–144*), les dossiers du Bureau de statistique (sous-fonds *BB 7.7*), les archives de la Cour d'assises du V^e ressort (sous-fonds *BB 15.4*).

De la manière dont ils ont été classés jusqu'au milieu du XX^e siècle, les documents touchant à l'histoire locale sont aisément accessibles: dans le fonds *BB IIIa* (affaires ecclésiastiques), les pièces ont été reclassées par district puis par

paroisse de 1832 à 1920; il en va de même dans le fonds *BB IIIb* (éducation) pour les archives de 1831 à 1935 sur les écoles secondaires (par école) et primaires (par district puis par commune); il en va de même dans le fonds *BB XIIIb* (affaires communales) pour les pièces concernant les rapports Canton-Communes (1831–1925).

Quelques séries mériteraient qu'on leur prête plus d'attention: les plans d'aménagement des forêts des communes et corporations jurassiennes (1863–1944, *BB VIa 1438–1518*), les portefeuilles relatifs aux chemins de fer du Jura bernois (1853–1876, *BB X 5479–5503*), les archives de la Chancellerie d'Etat concernant la Question jurassienne dès 1900 (sous-fonds *A.3.4*).

MUSÉE DE L'HÔTEL-DIEU, PORRENTRUY

Le 24 novembre 1949, l'assemblée communale de Porrentruy décide l'achat des collections de gravures et de la bibliothèque de l'historien Gustave Amweg (1874–1944). Par cette importante acquisition, le Musée de Porrentruy est créé. Dans les années soixante, le Musée déménage ses collections de la villa Merguin à l'Hôtel-Dieu, hôpital désaffecté en 1956. Par la suite, d'autres collections viennent enrichir le fonds initial, notamment la volumineuse collection de négatifs photographiques léguée en 1981 par le Dr Albert Perronne (plus de 20 000 pièces).

En 1973, des salles d'expositions permanentes sont inaugurées, et la pharmacie de l'ancien hôpital devient partie intégrante du Musée. La Fondation du Musée de l'Hôtel-Dieu et l'aménagement de nouvelles réserves pour les collections date de 1989, à l'époque de la restauration du bâtiment. Les quatre salles destinées aux expositions temporaires sont inaugurées en 1991. L'année suivante, un abri des biens culturels est construit sous la cour Est du bâtiment. Le bâtiment est inauguré en 1997 avec la réouverture de la pharmacie entièrement restaurée; le Musée est ouvert au public en avril 1998.

Logé dans un des plus beaux hôpitaux de style baroque tardif de Suisse, le Musée de l'Hôtel-Dieu présente plusieurs collections d'importance régionale dans ses salles permanentes:

- la pharmacie en bois d'érable, comprenant 241 pots en porcelaine et en verre, dans un mobilier de Jean-Baptiste Carraz (1847), ainsi qu'un laboratoire des Sœurs hospitalières
- le trésor de l'église St-Pierre, de Porrentruy riche en objets d'orfèvrerie gothique et baroque et les vitraux de l'église St-Germain
- une importante collection de montres de poche manufacturées à Porrentruy entre 1880 et 1950 par la fabrique Juillard S.A. et la reconstitution d'un atelier de perçage de pierres fines

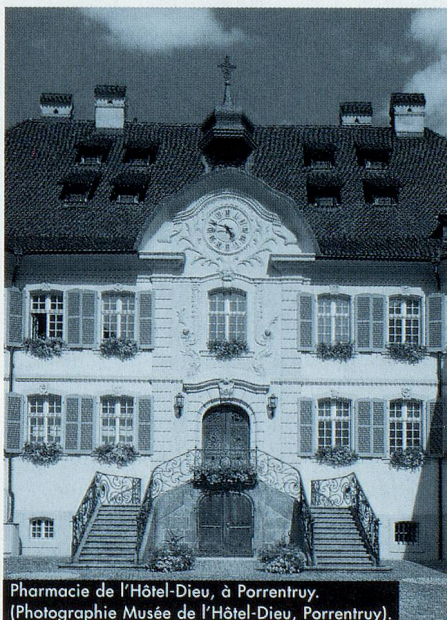
- un cabinet des estampes de vues anciennes de l'Evêché de Bâle et une salle consacrée à l'édition à Porrentruy entre 1592 et 1792
- une présentation de la vie sociale, politique et culturelle du Jura de 1932 à 1950, illustrée par les photographies du Dr Albert Perronne.

Dans les salles destinées aux expositions temporaires, le Musée présente des objets de ses collections, des pièces mises à sa disposition par d'autres institutions ou des particuliers ou encore il accueille des expositions qui lui sont proposées. Durant l'année courante, le Musée consacre une exposition à la Communauté juive dans le Jura, à la suite de la remise au Musée par la Communauté israélite de Porrentruy de ses objets de culte. Durant l'automne, le Musée accueillera la collection de montres anciennes et modernes de la prestigieuse marque d'horlogerie Jaeger LeCoultre, qui ouvre une unité de production à Porrentruy.

Jeannine Jacquat, conservatrice

Musée de l'Hôtel-Dieu
Grand-Rue 5
2900 Porrentruy
Tél.: 032 / 466 72 72
Fax: 032 / 466 72 02

E-mail: musee.hoteldieu@span.ch
Internet: www.jura.ch/porrentruy



Pharmacie de l'Hôtel-Dieu, à Porrentruy.
(Photographie Musée de l'Hôtel-Dieu, Porrentruy).